



## PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Direction de  
l'Environnement, de  
l'Aménagement et du  
Logement

Cayenne, le 22 juin 2017  
11h00

Service Aménagement  
Urbanisme  
Construction  
Logement

N° Com/ 47-17

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### Restitution de l'étude : Quels besoins pour le logement en Guyane pour les 10 prochaines années ?

L'étude menée par la DEAL et les bureaux d'études URBALTERRE et ID Territoires confirme le besoin de construire en Guyane entre 4 400 et 5 200 logements par an sur les 10 prochaines années.

**Inverser puis résorber le développement de l'habitat informel** : Ce sera le principal enjeu des 10 prochaines années.

Proposer une offre alternative en quantité de logements construits mais aussi en qualité par :

- ➔ une offre en individuel bien situé du foncier aménagé et accessible
- ➔ le financement de 30 à 35 000 logements aidés
- ➔ une amélioration de l'accès aux services et équipements de proximité
- ➔ la mise en place par les collectivités d'une politique foncière et d'urbanisme

Favoriser l'accès social et très sociale, réhabiliter le parc existant, investir les centres-ville, diversifier l'offre locative sont autant de pistes à explorer pour améliorer la situation du logement en Guyane.

**Une démarche partenariale** : Cette étude pilotée par la DEAL a rassemblé les acteurs incontournables du territoire constituant le comité de pilotage : Communauté d'agglomération centre littoral (CACL), Communauté de communes de l'ouest guyanais (CCOG), Communauté territoriale de Guyane (CTG), INSEE, Etablissement public foncier et d'aménagement de Guyane (EPFAG), Caisse des dépôts (CDC), Institut d'urbanisme (AUDEG), Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS). Elle s'est appuyée sur une synthèse bibliographique des principaux documents de stratégie territoriale, sur les études récemment menées par les acteurs et sur les derniers résultats des enquêtes INSEE. Elle a été complétée par des entretiens avec les collectivités et les acteurs de la construction et de l'aménagement afin d'affiner les besoins par territoires.

**Une territorialisation des besoins** : L'effort de construction devra porter sur l'ouest guyanais, environ la moitié des besoins se situe sur Saint-Laurent-du-Maroni et Mana. Compte-tenu des opérations en cours et des projets déjà actés, c'est à l'horizon 2022-2027 que l'accroissement de l'offre se fera réellement sentir, notamment avec la mise en place de l'OIN (opération d'intérêt national).

La restitution de l'étude sera présentée :

**Mardi 27 juin 2017, de 10h à 13h à l'IRD - bâtiment A/salle 38  
275 Route de Montabo à Cayenne**

L'ensemble de la presse est conviée à y assister.